

Discours de Willy Brandt devant le Parlement européen (Strasbourg, 13 novembre 1973)

Légende: Le 13 novembre 1973, Willy Brandt est le premier chef de gouvernement d'un État membre des Communautés européennes à prendre la parole devant le Parlement européen réuni en session plénière. Le chancelier allemand prononce un discours dans lequel il expose ses vues sur la construction européenne. Concernant les Communautés européennes, Brandt insiste notamment sur la création d'un gouvernement européen et propose un programme à mettre aussitôt en œuvre.

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). Débats du Parlement européen. 13.11.1973. [s.l.]. p. 20-26.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_willy_brandt_devant_le_parlement_europeen_strasbourg_13_novembre_1973-fr-27b2333f-7ea1-4fc0-b908-756c562ccc6d.html

Date de dernière mise à jour: 03/07/2013

Discours de Willy Brandt devant le Parlement européen (Strasbourg, 13 novembre 1973)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je tiens tout d'abord à vous remercier très cordialement de vos paroles de bienvenue, Monsieur le Président, et aussi, dès maintenant, à vous dire merci pour la distinction qu'au nom du Parlement européen vous envisagez de m'attribuer.

Un chef de gouvernement allemand prend la parole, en terre française devant le Parlement européen : ce n'est pas là un événement politique banal mais bien un événement qui a sa signification propre, et c'est avec joie et une sincère gratitude que je vais m'efforcer de me montrer à la hauteur de cet événement. A mes yeux, il constitue une étape importante qui illustre le chemin que l'Europe, malgré toutes les difficultés et adversités, a tout de même parcouru depuis la Seconde Guerre mondiale dans la voie de son unification. Je veux profiter de cette occasion pour examiner, devant cette instance compétente, comment nous envisageons la poursuite de l'œuvre d'unification européenne. Mais vous avez avant tout le droit d'attendre du Chancelier de la République fédérale d'Allemagne qu'il vous renseigne sur l'attitude de son gouvernement et de son peuple dans la crise des semaines que nous vivons.

Mesdames, Messieurs, la tragédie du Proche-Orient qui nous avoisine si étroitement sur le plan non seulement géographique, mais aussi spirituel et historique, exige, je crois, de ma part une prise de position en tant qu'Allemand et en tant qu'Européen.

Le conflit du Proche-Orient a mis à rude épreuve l'œuvre laborieuse de la détente. Certes, les Etats-Unis et l'Union soviétique portent une responsabilité particulière ; mais le conflit est aussi un déficit à l'Europe. Ce qui se passe dans cette région voisine nous touche directement. L'Europe doit donc, si elle le peut, contribuer à résoudre le problème. Ce n'est possible que par une coopération très étroite.

Pour la première fois, la semaine dernière, les neuf États de la Communauté ont pris position plus en détail dans un document commun de leurs diplomates et de leurs ministres des affaires étrangères. Que seule une certaine concordance puisse donner du poids à la voix européenne est aussi, en fin de compte, dans l'intérêt des États impliqués directement dans le conflit.

Un chœur composé de voix européennes qui s'opposent ne profite à personne. Par contre, l'unité politique a son prix. Elle exige que l'un ou l'autre État membre renonce à certains aspects sur lesquels il aimerait insister, mais c'est là chose inévitable. Il faudra s'y habituer, chez nous et ailleurs.

Je voudrais, Mesdames, Messieurs, vous proposer de considérer la résolution de mardi dernier comme une tentative pour faire un premier pas, pour rompre un cercle vicieux par les arguments de la raison. A partir de là, on peut continuer à chercher des voies et des procédures qui permettent de traduire en solutions pratiques les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité.

En ce qui concerne plus particulièrement les relations germano-israéliennes, nul ne s'étonnera dans cette enceinte que je dise qu'elles ont aussi un caractère particulier. Cette caractéristique reste inchangée. Pour nous, il ne saurait y avoir de neutralité du cœur et de la conscience. Le conflit du Proche-Orient nous concerne peut-être davantage que d'autres : il fait appel à notre amère responsabilité. Mais c'est précisément pour cette raison que nous réclamons, nous aussi, une paix juste et durable dans cette région.

Si nous pouvions rester indifférents, nous aurions des raisons moins impérieuses de nous sentir aussi profondément concernés. De nous sentir concernés, bénéficie aussi au monde arabe, je tiens à le souligner expressément car seul un règlement de paix durable permettra de faire de cette région où règnent les hostilités une région viable dont les pays contribueront en commun au bien-être de tous.

La Communauté européenne pourrait apporter une contribution constructive à une telle coopération régionale. Et je pense que nous serons d'accord pour dire que cette volonté existe.

Cela présuppose que les États d'Europe et les États du Proche-Orient tentent de parvenir à un dialogue. Je ne

doute pas que la Communauté européenne y soit disposée ; elle est déjà liée aujourd'hui par des accords avec la plupart des États en cause.

Mais les menaces et même les chantages ne pourraient qu'entraver les développements constructifs. Ce n'est pas ainsi que l'on se fait des amis. Peut-être la suggestion que je soumets à la réflexion de la Communauté européenne mérite-t-elle d'être soigneusement examinée.

La Communauté ne pourrait-elle pas, en renforçant les instruments déjà prévus dans les différents accords, améliorer les conditions qui permettraient d'instaurer la paix dans cette région ? Je pense, par exemple, à l'aide alimentaire, à l'assistance en faveur de l'installation des réfugiés, aux multiples possibilités de coopération qui existent d'ores et déjà et que nous continuerons de promouvoir.

Au Proche-Orient, il s'agit, pour le bien des hommes, d'établir d'abord la paix et, ensuite, de la stabiliser. L'Europe pourrait aider à ces deux tâches.

Permettez-moi de passer à l'œuvre d'unification européenne et de dire quelque chose que je n'aurais pas dit ainsi il y a dix ans : nous pouvons faire l'Europe et nous la ferons !

(Applaudissements)

Nous avons dû nous accommoder des retards et des échecs. Cela suscite à bon droit la critique, par exemple venant de vous, membres du Parlement européen, je comprends cela ; mon gouvernement cherche dans toute la mesure du possible à suivre vos avis.

Mais il est juste aussi de dire que nous avons sans aucun doute fait des progrès, en particulier, grâce aux impulsions données par les deux Conférences au sommet de La Haye et de Paris.

Nous pouvons désormais, si toutefois nous le voulons, inaugurer une nouvelle phase de la marche vers l'Europe. Je suis certain que l'Union européenne se fera, et c'est pourquoi je ne cesse d'inviter nos partenaires dans le monde à considérer ceci, dès à présent, comme un fait, anticipant de la sorte l'avenir de l'Europe.

L'évolution en direction de l'Union européenne est inéluctable car elle seule offre à nos peuples l'espace que réclame leur énergie tant politique qu'économique, sociale et culturelle. L'unification de l'Europe n'est pas seulement une question qui touche à la qualité de notre existence. C'est une question de survie entre les géants et dans le monde désuni des jeunes et des vieux nationalismes. Nos identités nationales ne pourront être sauvegardées que dans une Europe qui aura trouvé sa personnalité. L'État national classique est la forme de vie d'hier. Il importe d'assumer des positions encore limitées, pendant de longues années peut-être ; notre avenir n'est plus l'État national considéré isolément.

L'Union européenne, à tout prendre, ne naîtra pas d'une révolution, du passage subit de l'État national à la supranationalité, de la démolition des bornes frontières ni d'une constitution couchée sur le papier du jour au lendemain, par un trait de génie. Non, il n'en sera pas ainsi.

Au lieu de cela, nous parlons de l'évolution européenne — du développement malgré tout constant et régulier dans tous les domaines déjà inclus dans le processus d'intégration et dans les autres domaines qui ne sont pas considérés officiellement comme « intégrés ». La somme de ces mesures provoquera un jour — plus tôt sans doute que d'aucuns le pensent aujourd'hui — un retournement et un passage de la quantité à la nouvelle qualité.

Nous devrions, si c'est possible, abrégier les délais que nous nous assignons — que ce soit pour l'Union économique et monétaire, que ce soit pour ce que j'ai appelé l'Union sociale, ou pour l'Union politique. D'après la résolution de Paris, l'Union politique doit être une réalité dès avant la fin de la présente décennie.

Ce qui est déterminant dans la voie de l'Union, c'est d'avoir une juste appréciation des choses. La proposition du Chef de l'État français selon laquelle les chefs de gouvernement de la Communauté devraient se

rencontrer régulièrement afin de discuter, de manière approfondie et sans être gênés par un « appareil » trop lourd, des problèmes qui se posent à l'Union en voie de formation sur les plans intérieur et extérieur tient certainement compte de cette nécessité d'une juste appréciation.

Cette proposition lancée dans la discussion européenne au cours de la dernière conférence de presse du Président Pompidou, va du reste, d'une manière particulièrement heureuse, au-devant des intentions de mon gouvernement et des suggestions du Premier ministre britannique avec qui j'ai pu en parler hier matin. Pour ma part, voici comment j'interprète cette initiative : cet instrument, une sorte de conférence régulière des présidents, peut devenir un fait bien établi, et ainsi constituer un pas essentiel dans la voie de l'Union politique.

Chaque pas en avant doit répondre à la situation et aux impératifs qui en résultent ; il faut qu'il confère dans chaque cas à la Communauté ou aux organes de la coopération politique les nouveaux pouvoirs qui sont nécessaires pour accomplir, au moment donné les tâches reconnues par tous.

Les mots importent moins, ici, que les résultats concrets. L'important est d'accroître d'une façon générale la capacité de fonctionnement aussi bien à l'intérieur de la Communauté que dans la coopération politique européenne. Entre les deux doit se créer une concordance d'action politique convaincante.

Nous devrions tous avoir appris, au cours de plus de vingt ans de politique d'intégration européenne, que la méthode fonctionnelle nous mène plus facilement au but que la méthode constitutionnelle, avec tout le respect dû à cette dernière méthode. Si l'on appelle cela du pragmatisme, cela ne me gêne pas. Le but demeure clair. Il nous faut, comme je l'ai déjà défini occasionnellement, un gouvernement européen organisé raisonnablement, capable de prendre les décisions nécessaires dans le domaine de la politique commune et dont la gestion est contrôlée par le Parlement.

(Applaudissements)

Les États européens transféreront à ce gouvernement les droits — ou pour être plus précis les droits de souveraineté — qui à l'avenir ne pourront plus être exercés efficacement qu'en commun ; les autres droits demeureront bien entendu du ressort des États nationaux.

Ainsi, nous sauvegardons l'identité nationale de nos peuples, qui est la source de leur force, tout en y ajoutant l'identité européenne d'où naîtront pour les uns et les autres des forces nouvelles.

C'est d'un tel gouvernement européen que relèveront la Communauté économique et monétaire, la Communauté sociale, peut-être aussi la Communauté de l'enseignement, mais à coup sûr la Communauté de la politique étrangère et — un jour aussi, par nécessité logique — la Communauté de la sécurité administrée sous la souveraineté européenne.

Lorsqu'un jour ces tâches seront groupées sous la responsabilité d'un gouvernement européen, il va de soi qu'il faudra aussi, au-dessus des constitutions de nos États, une loi fondamentale approuvée par les citoyens de nos pays.

Jusqu'à présent, nous n'avons guère fourni l'occasion à nos citoyens d'avoir le sentiment de ce qu'ils sont pour une large part depuis longtemps : des citoyens de l'Europe. Des sondages d'opinion nous apprennent que beaucoup d'entre eux considèrent avec nous que l'unité européenne doit être le but final de nos efforts politiques. Mais nous avons sans doute trop rarement transposé la conscience européenne dans leur réalité quotidienne. Je n'ai jamais cessé ces dernières années d'attirer l'attention sur ce point.

Il importe que la Communauté devienne, au-delà de la coopération économique et de l'organisation politique, la région la plus en progrès sur le plan social de notre civilisation. L'intégration européenne doit être directement au service des hommes.

Je ne parle pas d'un vague sentiment de l'existence. Nos citoyens doivent sentir que l'Europe améliore leurs

conditions de travail et de vie, qu'elle se répercute sur leur vie de tous les jours. L'Europe doit enfin éliminer, en faveur des milliers de personnes qui se rendent d'un pays à l'autre à l'intérieur de la Communauté ou qui profitent de la liberté d'établissement, les obstacles dressés aux postes de police frontaliers ou qui résultent du régime appliqué aux étrangers.

On ne devrait pas non plus admettre qu'au moment où on élimine les barrières douanières, nous augmentions le nombre des douaniers au lieu de le restreindre.

(Applaudissements)

et je ne veux pas polémiser contre des fonctionnaires qui me sont sympathiques, cela se rapporte plutôt aux fonctions qu'ils exercent en Europe, que les règlements douaniers s'allongent au lieu de devenir plus brefs, ce qui n'est pas raisonnable,

(Applaudissements)

tout comme il n'est pas raisonnable qu'ils deviennent plus compliqués au lieu de se simplifier. Si nous gonflons les bureaucraties nationales en y ajoutant une dimension européenne, c'est que nous commettons une erreur.

(Applaudissements)

En tout cas, la volonté de nos peuples n'est pas de créer une Europe dans laquelle nous errons comme le citoyen K dans « Le château » de Kafka.

Je crois qu'il faudrait enfin que la volonté politique l'emporte sur les nombreux égoïsmes nationaux et administratifs, sans doute justifiés si on les considère un à un, mais dont la somme est désormais intolérable. Nous voulons une Europe raisonnable, une Europe du bon sens, nous devons le dire et aussi le réaliser.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mon gouvernement souhaite qu'un nouveau progrès très net soit réalisé à la fin de cette année — et peu de semaines nous en séparent — dans la voie qui mène vers un gouvernement européen. Le respect des résolutions de la Conférence de Paris du mois d'octobre 1972 l'exige.

Les événements dramatiques de la politique mondiale des semaines passées ont montré à quel point les États européens demeurent impuissants en tant que facteur de paix et de stabilisation dans le monde, aussi longtemps qu'ils ne pourront agir en commun. Peut-être que les hommes d'autres continents ont-ils senti plus nettement encore que nous que, dans un monde dont le sort ne peut et ne doit plus être déterminé uniquement par deux super-puissances, l'influence d'une Europe unie est devenue indispensable.

Au cours de cette année que l'on a appelée « année européenne », les relations entre notre Communauté et les États-Unis devraient désormais être définies, puis, dans une autre phase, les rapports avec le Canada et le Japon. En même temps, l'autre partie de l'Europe, dans la mesure où elle fait partie du Comecon cherche à établir des contacts. La majorité des États africains aspirent à l'établissement d'accords d'association et dans d'autres parties du monde, on attend également beaucoup de l'unification européenne.

Une importance particulière revient — ai-je besoin de le dire dans cette enceinte — à la définition des relations entre cette Europe en voie d'unification et les États-Unis d'Amérique. C'est là un processus de longue haleine qui ne prendra fin qu'avec le parachèvement de l'Union européenne. Des idéaux identiques ou similaires nous lient. Les intérêts de notre sécurité sont fortement interdépendants du fait de l'Alliance atlantique. L'Amérique a toujours prodigué ses encouragements au processus de l'unification européenne. Chacun de nos peuples apporte au dialogue transatlantique l'expérience de l'amitié.

Mais l'Europe a gagné suffisamment d'assurance et d'indépendance pour se présenter, dans ces relations, comme partenaire à égalité des droits, et il importe qu'elle soit reconnue comme tel. Entre partenaires il ne

saurait y avoir subordination. Cela s'exprime dans l'équilibre des intérêts, dans la volonté de régler ensemble des problèmes communs, d'accomplir les tâches communes en s'accordant raisonnablement et dans un respect mutuel à toute épreuve.

Cela doit apparaître, Mesdames, Messieurs, dans la déclaration destinée à donner de nouvelles assises aux relations entre les États-Unis et la Communauté européenne. Ainsi nous répondons à l'exigence d'un dialogue constructif qui a été formulée à la Conférence au sommet de Paris et dont mon gouvernement notamment s'est fait l'avocat. Je pense qu'une confirmation de l'Alliance atlantique, qui doit être solidement ancrée surtout en cette période de détente, renforcera les fondements de la Communauté.

L'importance de la Communauté pour la coopération et la communication avec les États d'Europe orientale et l'Union soviétique apparaît déjà dans les négociations de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui ont lieu à Genève. Là et ailleurs, nos partenaires aux négociations se rendront compte — dans le cours des Travaux concrets — que la Communauté ne se constitue pas en un « bloc » se repliant sur lui-même.

La coopération paneuropéenne n'est pas compromise par l'unification de l'Europe occidentale. Inversement, il ne faut pas que l'unification de l'Europe occidentale soit retardée par la coopération paneuropéenne. C'est là non seulement la conviction de mon gouvernement, mais bien l'attitude de la Communauté.

Tout défi résultant des nouvelles tâches à la Communauté ne peut en général que promouvoir le processus de consolidation intérieure. La coopération politique européenne doit faire ses preuves dans des domaines toujours plus étendus. Le dynamisme qui s'amorce à cet égard requiert des consultations plus profondes et plus larges encore. Le nombre des problèmes à traiter doit constamment augmenter. Les négociations bilatérales et les projets des divers gouvernements concernant leurs relations avec les autres puissances mondiales et le Tiers Monde devraient, dans toute la mesure du possible, faire l'objet de consultations avec les États partenaires.

L'union économique à laquelle nous travaillons aujourd'hui est la condition de l'union européenne de demain. C'est sur ce point qu'il faudra progresser le plus rapidement.

Après les nombreux errements des dernières années, il faut enfin que nous parvenions à mieux harmoniser la politique conjoncturelle — et je sais que le Conseil de ministres a délibéré sur ce point vendredi dernier, et non pas sans succès — car elle constitue le préalable le plus important à une politique économique commune. Une politique de stabilité ne peut être ni efficace ni fructueuse si elle demeure isolée. Ou bien nous nous résignons tous à voir nos monnaies se déprécier peu à peu, ou bien nous nous décidons à pratiquer une politique commune de résistance à l'érosion de nos monnaies — et par là du travail accompli par nos citoyens au prix de rudes efforts.

Mon gouvernement sait que nous ne pouvons pas accomplir en janvier 1974 le passage à une deuxième étape au sens où l'entend le programme initial. Mais la nouvelle étape, à mon avis, devrait se rapprocher le plus possible du contenu de la deuxième étape prévue initialement. Il ne suffit pas de réparer des omissions. De nouvelles décisions sont nécessaires, surtout pour une coordination des politiques économiques et monétaires qui nous imposent des obligations plus précises, et pour lier plus fortement les États membres par des orientations économiques.

En même temps, il faudrait que nous développions plus avant les mécanismes monétaires que s'est donnés la Communauté. Le fait regrettable que nous ne sommes pas encore tous réunis dans le « serpent monétaire » ne devrait pourtant pas nous empêcher de prendre à la fin de l'année des décisions limitées relatives à l'assistance sur le plan monétaire en faveur de tous les membres de la Communauté.

L'Union économique et monétaire ne peut réussir — nous le savons tous — que si la Communauté entreprend un effort commun afin de compenser patiemment les divergences structurelles entre les États membres et, surtout, entre les diverses régions des États membres. La condition nécessaire est cependant que l'on applique à la promotion de projets régionaux des critères si rigoureux que l'on n'encourage que ce qui

sert effectivement à l'assainissement des régions.

Comme par le passé, le gouvernement fédéral considère d'ailleurs la politique agricole commune comme un élément important de la politique européenne d'unification, et il orientera tous les développements ultérieurs selon les principes convenus à ce sujet. La politique agricole a en fait — pour des raisons que je n'examinerai pas ici — atteint dans la Communauté un degré d'intégration plus élevé que n'importe quelle autre politique commune. Il s'agit maintenant de rattraper plus rapidement le retard dans les autres domaines.

Dans le cadre de la politique agricole même, il nous faut stabiliser progressivement les marchés de sorte que l'offre et la demande s'équilibrent mieux. Des excédents qui ne peuvent être placés sur les marchés mondiaux qu'au prix de grandes difficultés ne témoignent pas en faveur de l'esprit et du succès de l'intégration européenne.

(Applaudissements)

La Communauté doit aussi coopérer à un programme mondial de l'alimentation, car il lui incombe une part réelle de responsabilité dans l'approvisionnement de la population des régions où règne la famine.

Les récents événements nous ont fait saisir brutalement notre dépendance des sources de pétrole. Jusqu'à présent, nous pensions, dans la Communauté, pouvoir nous payer le luxe d'avoir des opinions divergentes sur les fondements et les modalités d'une politique énergétique commune. Aujourd'hui nous savons et nous devrions savoir que, précisément dans ce secteur, l'unité est une nécessité vitale au sens propre du terme. La crise qui s'annonce dans le domaine de l'énergie prouve que nous sommes tous logés à la même enseigne. Je demande avec insistance aux institutions compétentes de la Communauté de tout faire pour mobiliser la coopération, dans le calme, ce qui est sans doute mieux qu'avec éclat. C'est au plus tard lors de la conférence des chefs de gouvernement à Copenhague que nous devons savoir ce qu'il en est de la solidarité européenne.

Mesdames, Messieurs, je voudrais suggérer ici même d'améliorer la gestion financière de la Communauté. Tant que nos citoyens croiront — pas toujours à raison d'ailleurs — que dans la Communauté, les finances sont administrées avec moins de rigueur que dans les divers États, ils ne comprendront et n'approuveront guère que nous accordions des crédits supplémentaires à Bruxelles. Il nous faut comme instrument de contrôle un mécanisme indiscutable de coopération amicale entre les institutions de la Communauté et les gouvernements des États membres.

Voici quelques mots-clés : meilleure transparence, afin que nos citoyens comprennent quels sont les tâches et les moyens nécessaires, responsabilité accrue pour le membre compétent de la Commission, création d'une Cour des comptes européenne et notamment, meilleurs pouvoirs de contrôle du Parlement européen.

(Applaudissements)

Tels sont les jalons qui marquent la voie. Et j'insisterai sans détours pour que des décisions énergiques soient prises rapidement. Et je sais bien que la Commission européenne partage ces préoccupations et je tiens à la remercier ici des efforts qu'elle accomplit pour trouver de nouveaux arrangements que j'appellerai « étanches ».

Notre Communauté devra aussi faire ses preuves en tant qu'union sociale, sans que j'aie besoin d'entrer dans le détail. Peut-être les temps n'étaient-ils pas encore mûrs dans les années de démarrage pour mettre davantage l'accent, par-delà les frontières nationales, sur les objectifs sociaux. Nous nous sommes trop longtemps résignés à voir la politique sociale n'être qu'un appendice de la concurrence. Dans la Communauté, on semblait concevoir essentiellement la politique sociale comme un problème de subventions. Désormais, nous ne pouvons et ne devons plus attendre davantage. L'année passée, à Paris, nous avons donné le signal pour que soit entrepris le travail d'édification de l'union sociale et je ne m'en laisserai pas détourner.

L'Union européenne que nous souhaitons requiert une légitimation démocratique, une base économique et des objectifs sociaux propres. Pour motiver l'autonomie de l'intégration de la politique sociale, on peut invoquer plusieurs arguments : le progrès social doit être placé au même rang que la croissance économique, car en Europe également la production et la consommation ne peuvent plus se concevoir comme fins en soi. Elles doivent être directement au service de la prospérité de nos citoyens en Europe. C'est là le seul moyen pour l'Europe d'échapper au danger de la technocratie.

Mesdames, Messieurs, je vois clairement les tâches suivantes :

- élaborer une politique communautaire active sur le marché du travail ;
- surmonter les difficultés de certains groupes en matière d'emploi grâce à une meilleure formation professionnelle ;
- définir une politique sociale en faveur des travailleurs migrants et coordonner cette politique à l'égard des pays tiers ;
- entreprendre des efforts communs en vue de conférer un caractère plus humain aux conditions de travail qui doivent être régies par des normes identiques ;
- adapter régulièrement et de façon dynamique les prestations sociales dans chaque État membre à sa puissance économique croissante ;
- instaurer la participation et la cogestion des travailleurs dans les entreprises.

Le gouvernement fédéral attache beaucoup de valeur à l'amélioration des fondements institutionnels de la Communauté. Dans ce domaine aussi, les grandes décisions ne seront vraisemblablement prises que dans le contexte de la préparation de l'Union européenne. Il faut néanmoins que, dès maintenant, les institutions soient aménagées et améliorées au fur et à mesure des progrès concrets qui auront été réalisés.

J'ai rappelé tout à l'heure la proposition du Président Pompidou prévoyant des conférences régulières des chefs d'Etat ou de gouvernement. Ces conférences pourront donner des impulsions meilleures et décisives — sans fournir pour autant aux organes responsables selon le traité un alibi pour l'inaction. Les chefs d'État ou de gouvernement devraient à chaque fois dresser un bilan et établir aussi exactement que possible où en est l'unification de l'Europe dans tous les domaines particuliers, tant dans la Communauté que dans la coopération politique.

Cette haute Assemblée réunit, aux termes des traités de Rome et de Paris, les représentants des peuples groupés au sein de la Communauté européenne. Ils jouissent d'une légitimation démocratique très nette en vertu du mandat de leurs parlements nationaux. Les traités disposent, en outre, qu'un Parlement soit instauré sur la base d'élections générales directes : tel est l'objectif. Mais nous n'avons pas le droit de rester paralysés aussi longtemps que nous sommes encore éloignés de cet objectif.

Rien ne doit nous empêcher d'accroître pas à pas la responsabilité du Parlement européen. Il faut que ses pouvoirs soient élargis. Le Parlement doit pouvoir participer aux décisions surtout lorsqu'il s'agit, conformément aux traités, de décisions qui prévoient une extension concrète des compétences de la Communauté sans qu'y participent les parlements nationaux.

Une commission de médiation telle que — si j'ai bien compris — vous l'avez proposée et telle qu'elle existe sous une forme un peu différente à Bonn entre le Bundestag et le Bundesrat, est parfaitement apte, dans la procédure budgétaire, à préparer des décisions qui seront alors à la fois celles du Conseil et du Parlement.

(Applaudissements)

Je rappellerai aussi la suggestion que j'ai formulée et qui tend à renforcer le poids politique de cette

Assemblée grâce à une réglementation de la représentation qui permette aux personnalités dirigeantes des Parlements nationaux de prendre part aux débats de cette assemblée, du moins à certaines occasions. La vie parlementaire implique beaucoup de routine, mais elle requiert aussi de la souplesse. Le fait d'être une institution ne justifie pas la rigidité.

Je constate avec satisfaction que cette Assemblée, même si elle a fait sa traversée du désert, est devenue le forum parlementaire de l'unification politique de l'Europe. Je songe aux débats annuels sur les progrès de l'unification politique et aux colloques consacrés à des problèmes résultant de la coopération politique européenne. Sur ce plan je tiens aussi Mesdames, Messieurs, à encourager toute initiative de votre part.

Vous disposez de multiples possibilités de faire progresser par vos propres forces, par vos idées et vos connaissances, l'édification de l'Europe et une politique européenne. Ainsi, les liens entre l'Europe et l'Afrique eussent été inconcevables sans la Conférence du Parlement européen avec les Parlements des États africains et malgache en 1961.

Le Parlement européen participe à la mise en œuvre de ce qui fut sans doute l'accord le plus important du sommet d'octobre dernier entre les Chefs d'État ou de gouvernement : au vaste rapport sur la transformation de l'ensemble des relations des États membres en une Union européenne qui est notre objectif déclaré et immuable. Nous nous proposons de l'atteindre dès avant 1980.

Nous sommes fin 1973, le temps presse ; vous le savez aussi bien que moi. C'est pourquoi je vous prierai de concentrer avant tout votre travail sur ce rapport consacré aux tâches de cette décennie et aux structures que devra avoir l'Union européenne. Peut-être pourrions-nous terminer ce rapport avant 1975 afin de l'examiner quant aux possibilités de réalisation.

Je résumerai les éléments essentiels d'un programme européen ad hoc qui ne souffre pas de retard :

1. Il faut que nous réalisions d'ici la fin de l'année un net progrès dans la voie de l'Union économique et monétaire, de la politique régionale commune, de la politique sociale commune, et dans le développement de la politique agricole commune au cours de l'année prochaine.

2. Il nous faut une meilleure gestion financière de la Communauté. Le moindre centime pour l'Europe doit être placé avec profit.

(Applaudissements)

3. Il faut que soit prise la décision sur la participation et la codécision du Parlement européen dans les affaires communautaires.

4. Il faut que nous réalisions d'ici la fin de l'année des progrès en matière de solidarité communautaire ; de responsabilité de l'Europe pour la paix et la stabilité dans la région méditerranéenne, de définition de nos relations avec les États-Unis d'Amérique, de coopération avec l'Union Soviétique et les États d'Europe orientale.

5. Il nous faut des rencontres plus fréquentes entre les chefs de gouvernement comme les a proposées le Président de la République française ; elles devraient, à mon sens, être une sorte de conférence régulière des présidents qui donnerait des impulsions politiques décisives et ferait ainsi progresser la coopération de tous les organismes responsables, tant nationaux qu'européens.

6. Il nous faut, aussi vite que possible, des propositions claires et marquées du sens des réalités, qui définissent la voie à prendre vers l'Union européenne tout en respectant pleinement ce qui existe et ce qui a été réalisé depuis vingt ans en dépit de bien des résistances.

Pour terminer, Monsieur le Président, laissez-moi vous dire très simplement qu'à mon sens, et pour autant que je puisse le voir, la République fédérale d'Allemagne a choisi l'Union européenne comme étant sa patrie.

C'est en elle que nous cherchons notre avenir.

Cette haute Assemblée pourra donc être toujours assurée de l'appui au gouvernement fédéral dans ses efforts pour aller de l'avant dans la voie qui mène à l'unité de l'Europe.

(Applaudissements prolongés)